



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 7 juin 2017

**Case postale 21
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 05/2017

Création d'une place de jeux à Gossens – demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis de nombreuses années, les enfants de Gossens attendent une place de jeux; aujourd'hui nous sommes à même de vous présenter un projet qui, nous en sommes persuadés, répondra à leurs attentes.

L'implantation de cette place de jeux dans le respect de l'aménagement du territoire n'était pas aisée, nous avons même été contraints de refuser la proposition d'une habitante de Gossens qui désirait mettre un terrain à la disposition de la Commune, terrain malheureusement situé en zone agricole, ce qui rendait tout aménagement impossible.

Après diverses études et tractations, nous avons pu bénéficier d'une surface d'environ 130 m² au Chemin des Demi-Poses. Vu que ledit Chemin des Demi-Poses est un chemin privé, il a été convenu avec les propriétaires de la parcelle 1235, riverains directs, qu'ils nous autorisent à inscrire au registre foncier une servitude de passage à pied nous permettant l'accès à la place jeux. Nous tenons à leur exprimer ici nos vifs remerciements.

Les directives de sécurité (norme de sécurité européenne EN 1176-1 :2008) liées aux zones de dégagement autour des engins ne facilitent pas l'implantation d'une grande diversité de jeux, c'est pourquoi notre choix s'est porté sur des équipements destinés aux enfants âgés de 3-8 ans, classe d'âge qui nous semble être la plus utilisatrice de cette future place.

Un petit coin avec une table à l'attention des accompagnants et accompagnantes sera réalisé. La déclivité du terrain nous oblige à la construction de murs et à la pose de barrières de sécurité, un bipasse ou un portail sécurisera l'accès en direction du chemin. Il est à relever que la circulation au Chemin des Demi-Poses se limite aux riverains donc son impact peut être considéré comme très faible.

Ces aménagements et équipements ont été présentés aux riverains et à la population le vendredi 16 juin lors d'une petite séance d'information.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Coût des travaux

Récapitulatif	
Servitude	2'000.00
Engins sans pose	14'218.00
Table	1'800.00
Génie civil plus pose des engins	35'331.80
Barrières	5'632.00
Imprévus	7'684.85
	66'666.65
TVA 8%	5'333.35
Total TTC	72'000.00

Le coût de ces travaux peut être pris sur les liquidités et la Municipalité vous propose d'amortir ce montant en 5 ans.

Conclusions

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande de crédit de CHF 72'000.00 pour la création d'une place de jeux à Gossens. La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 05/2017 présenté par la Municipalité
Entendu les rapports de la Commission ad'hoc et de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:

d'accepter

La demande d'un crédit de CHF 72'000.00 pour la création d'une place de jeux à Gossens. Ces travaux seront financés par les liquidités communales et amortis en 5 ans, soit CHF 14'400.00 par an.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique * la Secrétaire

L. Courvoisier * F. Billaud

